

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a4f4-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

7

URBANISME : Cession au profit de la société SCI 2BA IMMO des parcelles communales cadastrées section HN n°688 et HN n°710 d'une superficie totale de 1 206 m² sises avenue de la Trillade.

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme de logements sur la parcelle cadastrée section HN n°163 sise avenue de la Trillade, la SCI 2BA IMMO, représentée par Monsieur Driss BOUNJOUO, souhaite acquérir le tènement foncier appartenant à la ville d'Avignon correspondant aux parcelles cadastrées section HN n°688 et HN n°710 d'une superficie totale de 1206 m² en nature de friche.

Aussi, cette cession est acceptée par la Ville aux conditions suivantes:

- Une clause de non aedificandi est instaurée sur les parcelles concernées par la vente,
- La prise en charge de la réalisation de la voie d'accès au programme immobilier par la SCI 2BA IMMO,
- L'exclusion de ces fonciers dans les droits à bâtir du programme immobilier en projet sur la parcelle cadastrée section HN n°173,
- La préservation des cyprès comme limite séparative avec la ZAC Joly Jean et plus particulièrement l'école Melly et Paul PUAUX.

Cette cession est consentie au prix de 18,97 € le m² comme défini par la direction de l'Immobilier de l'Etat dans son évaluation délivrée le 16 janvier 2024, soit un total de 22 877,82 €.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Etant ici précisé que cette mutation intervient dans la continuité de l'échange foncier déjà intervenu entre la ville d'Avignon et un propriétaire privé (délibération n°21 CM du 30 septembre 2023) dont la finalité était de permettre à la Ville d'obtenir la maîtrise de l'emplacement réservé n°20, sis avenue de la Trillade.

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a4f4-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération n°21 du Conseil Municipal du 30 septembre 2023,
Vu l'estimation de la direction de l'Immobilier de l'Etat,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession au profit de la SCI 2BA IMMO, ayant son siège social au 271 chemin de la Montagne 84310 Morières-les-Avignon, représentée par Driss BONJOUO, gérant de la SCI ou toute autre personne publique ou morale pouvant s'y substituer, de deux parcelles cadastrées section HN n°688 et HN n°710, d'une superficie totale de 1 206 m² situées avenue de la Trillade ;
- **DECIDE** de céder au prix de 18,97 € le m² conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, soit un montant total de 22 877,82 € ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 compte 775 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PRÉFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024